



Paris, le 30/12/2008

## **Position relative aux recommandations AFEP-MEDEF**

La Direction Générale de Baccarat a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Elle considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Sous réserve de validation lors du prochain conseil d'administration de Baccarat, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfèrera la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce à compter de l'exercice en cours.

Retrouvez l'intégralité de l'information financière du groupe Baccarat sur le site Internet [www.baccarat.com](http://www.baccarat.com) ou sur [www.actusnews.com](http://www.actusnews.com).